



PÔLE SPORTIF



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE BASKETBALL

COMMISSION SPORTIVE



ÉVOLUTION CHAMPIONNAT LOISIRS



Dans le cadre du championnat loisir, nous mettons en place une évolution concernant la participation des **moins de 36 ans**.

MOINS DE 36 ANS : PROCÉDURE À SUIVRE

1



LE CLUB SOUHAITANT FAIRE
JOUER UN MOINS DE 36 ANS
DOIT EN FAIRE LA DEMANDE
PAR MAIL À LA SPORTIVE.



2



LA DEMANDE DOIT EXPLIQUER
QUE LE JOUEUR **NE PEUT PAS**
JOUER AILLEURS.



3



APRÈS VALIDATION,
NOUS LE BRÛLERONS
EN LOISIRS.

LICENCES ACCEPTÉES



OL

LOISIR

À PARTIR DE 19 ANS



OC

COMPÉTITION

À PARTIR DE 36 ANS



**POINTS
IMPORTANTS**

- ✓ Toute demande incomplète ne sera pas traitée.
- ✓ La décision finale appartient à la Commission Sportive.
- ✓ Le joueur brûlé en loisir ne pourra pas participer à d'autres compétitions.



ENSEMBLE POUR LE **BASKET 77 !**

